



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2024**

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS,  
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,  
Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,  
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,  
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATION DE VACATIONS - N° 24/03 - 17/F**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Le Conservatoire Municipal de Musique organise, au mois de juin 2024, deux jurys d'examen, classe de flûte et classe de percussions, dans lesquels siégeront, selon leur discipline :

- Madame Sonia BACHY, professeure de flûte au Conservatoire de Musique de BLOIS ;
- Monsieur Maxime LESOURD, professeur de batterie et de percussions au sein de l'Ecole de Musique de l'Union Musicale de Salbris.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinue, ces deux professeurs seront recrutés en tant que vacataires.

La vacation à verser à chacun sera de 100 € net.

Je vous demande d'en délibérer. Les crédits afférents seront inscrits au budget."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (28 pour et 2 abstentions : M. GUENIN - M. CORDONNIER) les propositions de son rapporteur.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le **27 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site internet le **28 JUIN 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire,**

**Jeanny LORGEUX**



**Laurence MERCIER**